

Avis de la Justice de Paix de et à Luxembourg

relatif au projet de loi portant modification :

1° de la loi modifiée du 4 décembre 1990 portant organisation du service des huissiers de justice ;

2° de la loi modifiée du 10 août 1991 sur la profession d'avocat

Le projet de loi sous rubrique n'appelle pas d'observations de la part de la Justice de paix de Luxembourg.

Luxembourg, le 25 octobre 2022

Monique Hentgen
Juge de paix directeur

